

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 773 expulsant certains individus du territoire de la Côte française des Somalis.

n° 773

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1947

Date de publication
7 juillet 1947

Date du numéro
31 juillet 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu le décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier aux colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Une somme globale de vingt-cinq mille francs (25.000) est mise à la disposition du chef du Bureau des affaires musulmanes, sous réserve de justifications des dépenses. Art. 2. — La dépense est imputable au budget local, exercice 1947,

chapitre 2, article 2, paragraphe I (dépenses politiques).

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.